



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 93 - JUIN 2012

SOMMAIRE

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Décision - Délégation particulière à la Direction de la Communication 1

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012173-0001 - arrêté n °2012-00552 modifiant l'arrêté n °2012-00511
du
08/06/2012 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la
direction des transports et de la protection du public 3



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 14 Juin 2012**

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Délégation particulière à la Direction de la
Communication



Centre hospitalier Sainte-Anne

Délégation de signature - Délégation à la Direction des Affaires Juridiques, des Usagers, de la Qualité, de la Communication et de la CHT – Délégation particulière à la Direction de la Communication

Le directeur du centre hospitalier Sainte-Anne,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R 6143-38

Décide :

Article 1. - Une délégation permanente est donnée à Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée des Affaires Juridiques, des Usagers, de la Qualité, de la Communication et de la CHT à l'effet de signer au nom du directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction,
- Bordereaux, mandats et attestations de services faits.

Article 2. - Une délégation permanente est donnée à Madame Véronique ISTRIA, Responsable de la Communication, à l'effet de signer au nom du directeur :

- bons de commande,
- attestations de services faits.

Article 3. - La présente délégation prend effet au 14 juin 2012 et remplace la délégation en date du 25 juillet 2006 (Délégation particulière à la Direction de la Communication).

Article 4. - La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5. - La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 14 juin 2012,

Jean-Luc CHASSANIOL

Nathalie ALAMOWITCH

Véronique ISTRIA



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012173-0001

**signé par Préfet de police
le 21 Juin 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00552 modifiant l'arrêté n °2012-00511 du 08/06/2012 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public

9P
PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET

Arrêté n° **2012-00552**
modifiant l'arrêté n°2012-00511 du 8 juin 2012, accordant délégation de la signature
préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°2012-00511 du 8 juin 2012 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

Arrête

Article 1^{er}

À l'article 7 de l'arrêté du 8 juin 2012 susvisé, les mots « à l'article 7 » sont remplacés par les mots « à l'article 6 ».

Article 2

Aux articles 12 et 13 de l'arrêté du 8 juin 2012 susvisé, les mots « à l'article 13 » sont remplacés par les mots « à l'article 11 ».

Article 3

Le préfet, directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **21 JUIN 2012**

Le préfet de police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Jean-Louis FIAMENGHI